

Paris, le 28 septembre 2000  
Réf. ac/tf-02009/00-CAA/Club Alpin Monégasque

Madame Josiane Campana  
Présidente du Club Alpin Monégasque  
12, avenue des Castelans  
98 000 MONACO

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier du 8 septembre 2000, qui a retenu toute mon attention.

En réponse à vos interrogations, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

L'adhésion au CAA est gratuite. La demande est à transmettre par écrit à son Président avant le 20/01/2001, de façon à ce qu'il puisse la présenter à la Conférence des Présidents qui se tiendra le 27/01/2001. Cette adhésion est conditionnée par l'adoption, par le club demandeur, du Manifeste du CAA, réel document de référence fixant les grandes lignes de la politique suivie par cette structure.

Mode de fonctionnement :

1. Le CAA ne possède pas de secrétariat permanent. Une coordination est assurée par le club du Président élu pour 2 ans.
2. Les présidents des clubs se réunissent 3 à 4 fois par an.
3. Les grands dossiers correspondants aux projets du CAA sont répartis entre les Clubs sur la base du volontariat.
4. Le CAA dispose de deux commissions qui se retrouvent une fois par an. L'une s'occupe des refuges et l'autre de la protection de la montagne.

Vous trouverez ci-joint les statuts du Club Arc Alpin, qui vous donneront d'autres informations concernant sa structuration, ses objectifs et son fonctionnement.

Je reste bien entendu à votre écoute pour de plus amples informations,

et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations très distinguées.

André Croibier  
Président